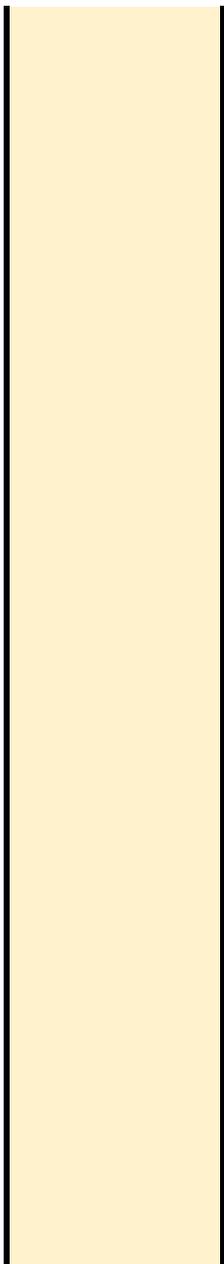
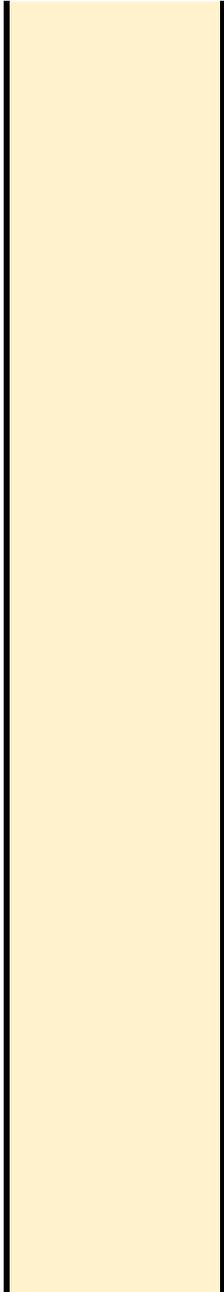


Enjeux	Problématiques	Orientations	Objectifs	# Actions	Actions
		1.1 Diminuer les apports d'origine agricole	1.1.1 Limiter les sources diffuses de contaminants aux cours d'eau issues des pratiques agricoles	1.1.1.1	S'assurer d'une application contrôlée et rationnelle des pesticides et engrais
				1.1.1.2	Élaborer ou distribuer des outils de sensibilisation sur l'utilisation judicieuse et raisonnée des pesticides
				1.1.1.3	Appliquer la réglementation relative aux bandes riveraines
				1.1.1.4	Promouvoir les services disponibles de conseil (services-conseils en agroenvironnement) sur les bonnes pratiques agricoles aux producteurs agricoles
		1.1.2 Limiter les sources ponctuelles de contaminants aux cours d'eau issues des pratiques agricoles	1.1.2.1	Retirer l'accès aux cours d'eau au bétail	
			1.1.2.2	Inventorier les infrastructures de stockage de fumier et les bâtiments d'élevage problématiques	
			1.1.2.3	Amener les correctifs nécessaires aux infrastructures préalablement inventoriées	
1.2.1.2	Produire et distribuer un outil de sensibilisation sur l'impact des principaux contaminants à l'intention des municipalités				



1.2.1 Limiter les apports en contaminants dans les points d'alimentation en eau potable	1.2.1.3	Faire un suivi de la protection des aires d'alimentation des sources d'eau potable
	1.2.1.4	Développer des partenariats avec des organisations spécialisées dans la récupération de produits domestiques dangereux
	1.2.1.5	Mettre en œuvre la stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable
1.2.2 S'assurer du respect des exigences de rejets de stations d'épurations municipales	1.2.2.1	Produire et distribuer des outils de sensibilisation afin d'inciter l'ensemble des municipalités à respecter les exigences de rejets des stations d'épuration
	1.2.2.2	Mettre en place des mesures de conformité afin d'éliminer la problématique de contamination aux trihalométhanes pour la municipalité de Kamouraska
	1.2.2.3	Faire un suivi du respect des exigences de rejet de stations d'épuration d'eaux usées des différentes municipalités
	1.2.2.4	Amener les correctifs nécessaires aux infrastructures municipales qui ne respectent pas les exigences de rejet
	1.2.2.5	Former les personnes responsables des stations d'épuration dans les municipalités



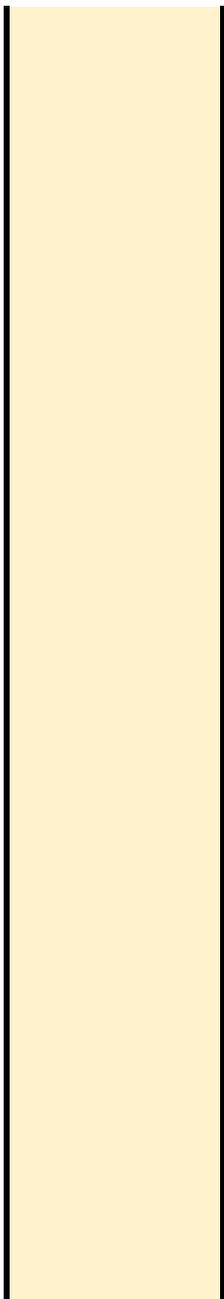
1.2 Diminuer les apports d'origine municipale

1.2.3 Diminuer l'apport de coliformes fécaux, de phosphore, de matières en suspension et d'azote provenant des égouts et des débordements des ouvrages de surverse	1.2.3.1	Faire un suivi systématique pour le paramètre de l'azote ammoniacal
	1.2.3.2	Élaborer avec les municipalités concernés un plan de gestion visant à réduire le nombre de débordements des ouvrages de surverse en deça de celui de 2009-2011
	1.2.3.3	Actualiser les enregistreurs de débordements des ouvrages de surverse
1.2.4 Encourager la conformité des installations septiques des résidences isolées	1.2.4.1	Inventorier les installations septiques des résidences isolées et leur état de conformité et tenir cet inventaire à jour
	1.2.4.2	Corriger les installations septiques des résidences isolées non conformes
	1.2.4.3	Développer des programmes de financement ou des incitatifs financiers pour favoriser la conformité des installations septiques des résidences isolées
	1.2.5.1	Élaborer un plan de gestion durable des eaux de pluie et de ruissellement

	1) Contamination de l'eau de surface	1.2.5 Réduire le ruissellement urbain, l'envasement et la sédimentation afin de limiter les apports de contaminants	1.2.5.2	Mettre en oeuvre le plan de gestion durable des eaux de pluie et de ruissellement
			1.2.5.3	Mettre en oeuvre des mesures suggérées au guide de gestion des eaux pluviales du MAMOT
			1.2.5.4	Faire un suivi des fossés de route afin de vérifier s'ils sont entretenus adéquatement
			1.2.5.5	Appliquer la méthode du tiers inférieur lors de l'entretien des fossés de routes et des cours d'eau
			1.2.5.6	Mettre en oeuvre la stratégie québécoise concernant les sels de voirie sur le territoire
			1.3.1.1	Faire un suivi de la conformité des projets reliés aux hydrocarbures
	1.3 Diminuer les apports d'origine industrielle	1.3.1 S'assurer que l'ensemble des activités industrielles limite l'apport de contaminants aux cours d'eau (phosphore, matière en suspension, azote, métaux lourds)	1.3.1.2	Faire un suivi de la conformité des infrastructures de rétention de sédiments des entreprises d'exploitations de tourbières
			1.3.1.3	Restaurer les tourbières au terme de leurs exploitations
			1.3.1.4	Les principales industries du territoire élaborent un plan de gestion des eaux de pluie et de ruissellement

Qualité

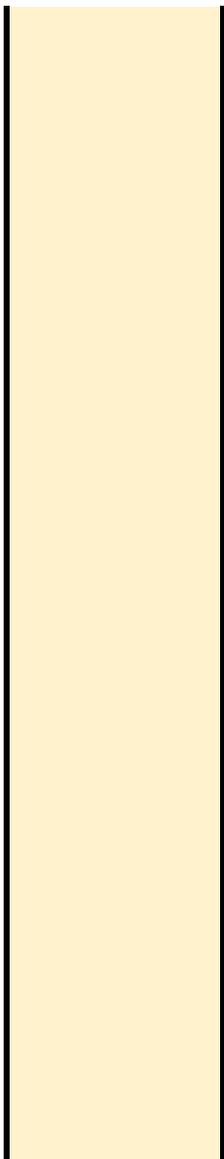
		1.3.1.5	Encourager les exploitants de tourbières du territoire à être certifiés selon la norme Veriflora
	1.3.2 Réduire les risques associés à la présence de terrains contaminés	1.3.2.1	Informers les acteurs concernés de l'existence de la liste des terrains contaminés du MDDELCC
		1.3.2.2	Procéder à la décontamination du site de boues de tannerie problématique
1.4 Diminuer les apports d'origine forestière	1.4.1 S'assurer que les pratiques forestières limitent les apports de contaminants aux cours d'eau	1.4.1.1	Encourager les propriétaires de lots forestiers non couvertes par un conseiller forestier à utiliser les services-conseils d'un professionnel de la réglementation et de la promotion de saines pratiques de gestion forestière
		1.4.1.2	Distribuer l'information sur l'application des saines pratiques forestières et de la réglementation associée entre les différents intervenants
		1.4.1.3	Faire un suivi sur l'application des saines pratiques forestières
		1.4.1.4	Encourager l'élaboration d'un réglementation afin de s'assurer de l'application de saines pratiques sur certaines superficies forestières en forêt privée pour les MRC qui n'ont pas de mesures à cet effet



		1.4.1.5	Corriger les aménagements non conformes (chemins forestiers, ponceaux etc.) en milieu forestier
1.5 Diminuer les apports d'origine récréatives	1.5.1 Restreindre les apports de matières en suspension par l'utilisation de véhicule hors route (VHR) (quad, motoneige, motocross, vélo, etc.)	1.5.1.1	Les différentes associations reconnues de VHR élaborent un code de conduite
		1.5.1.2	Produire des outils de sensibilisation sur l'importance de circuler de façon responsable pour les utilisateurs de véhicules récréatifs (quad, motoneige, bateaux, motocross)
1.6 Améliorer les connaissances sur les problématiques de contamination de l'eau de surface	1.6.1 Acquérir des connaissances sur les activités et leurs impacts	1.6.1.1	Documenter l'impact des activités piscicoles sur l'ensemble des bassins versants
		1.6.1.2	Acquérir des connaissances sur les industries du territoire de l'OBAKIR, leurs impacts et les risques de contamination de l'eau
		1.6.1.3	Acquérir des connaissances sur les grands domaines d'application de pesticides
		1.6.1.4	Identifier les différentes industries du territoire et documenter leurs impacts sur la qualité de l'eau
		1.6.1.5	Documenter les impacts des activités forestières sur la qualité de l'eau du territoire
		1.6.1.6	Acquérir des données sur les sels de voirie, les abrasifs et autres déglaçants

		1.6.2 Acquérir des connaissances sur les secteurs sensibles à la contamination	1.6.2.1	Mettre à jour de manière régulière les données de qualité de l'eau pour l'ensemble des bassins versants
			1.6.2.2	Cartographier les secteurs à risques de contamination par les pesticides
			1.6.2.3	Inventorier les zones sensibles où les usages risquent d'être compromis s'ils reçoivent des contaminants
			1.6.2.4	Calculer l'indice de qualité des bandes riveraines
			1.6.2.5	Acquérir des données pour effectuer le calcul des charges polluantes
			2.1.1.1	Faire un suivi de l'ensemble des points d'alimentation en eau potable individuels qui sont identifiés et protégés par le respect des normes des bandes de protection
			2.1.1.2	Apporter des correctifs aux installations non-conformes aux normes des bandes de protection
			2.1.1.3	Élaborer des outils de sensibilisation sur l'importance des suivis de qualité de l'eau pour les propriétaires de réseaux de distribution d'eau potable

	2) Contamination de l'eau souterraine	2.1 Diminuer les apports d'origine municipale	2.1.1 Limiter les apports en contaminants dans les points d'alimentation en eau potable	2.1.1.4	Distribuer les outils de sensibilisation sur l'importance des suivis de qualité de l'eau pour les propriétaire de réseaux de distribution d'eau potable
				2.1.1.5	Mettre en oeuvre le plan d'action de la zone vulnérable de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
				2.1.1.6	Développer des partenariats avec des organisations spécialisées dans la récupération de produits domestiques dangereux
				2.1.1.7	Mettre en œuvre la stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable
			2.1.2 Encourager la conformité des installations septiques des résidences isolées	2.1.2.1	Produire et distribuer des outils de sensibilisations sur l'importance de faire analyser l'eau régulièrement aux propriétaires de puits privés
		2.2 Diminuer les apports	2.2.1 S'assurer que l'ensemble des activités industrielles limite l'apport de contaminants eaux souterraines (phosphore, matière en suspension, azote, métaux lourds)	2.2.1.1	Faire un suivi de la conformité des projets reliés aux hydrocarbures
				2.2.1.2	Faire un suivi de la conformité des infrastructures de rétention de sédiments des entreprises d'exploitations de tourbières
2.2.1.3	Restaurer les tourbières au terme de leurs exploitations				



2.2 Diminuer les apports d'origine industrielle		2.2.1.4	La principale industrie du territoire élaborent un plan de gestion des eaux de pluie et de ruissellement
	2.2.2 Réduire les risques associés à la présence de terrains contaminés	2.2.2.1	Faire connaître l'existence de la liste des terrains contaminés du MDDELCC
		2.2.2.2	Procéder à la décontamination du site de boues de tannerie problématique
2.3 Améliorer les connaissances sur les activités et leurs impacts	2.3.1 Acquérir des connaissances sur les activités et leurs impacts	2.3.1.1	Documenter les impacts des activités récréatives sur la qualité de l'eau souterraine
		2.3.1.2	Documenter les impacts des activités forestières sur la qualité de l'eau souterraine
		2.3.1.3	Identifier et caractériser les secteurs vulnérables à la contamination sur le territoire et déterminer quels types d'activités se retrouvent à proximité
		2.3.1.4	Identifier les facteurs de risques de contamination au manganèse et au fer dans l'eau destinée à la consommation
		2.3.2.1	Documenter les sources de contaminations des puits privés
		2.3.2.2	Répertorier les zones sensibles où les usages risquent d'être compromis s'ils reçoivent des contaminants

			2.3.2 Acquérir des connaissances sur les secteurs sensibles à la contamination	2.3.2.3	Acquérir des connaissances sur la problématique de turbidité de la zone vulnérable et du Carré St-Louis à Sainte-Anne-de-la-Pocatière
				2.3.2.4	Acquérir des connaissances sur les eaux souterraines
				2.3.2.5	Développer un partenariat avec des laboratoires d'analyses de qualité de l'eau des puits privés
	3) Eutrophisation / Présence de cyanobactéries	3.1 Réduire les risques d'eutrophisation accéléré	3.1.1 Mettre en oeuvre des mesures pour limiter les impacts des activités humaines sur les lacs du territoire	3.1.1.1	Effectuer un suivi des lacs les plus susceptibles de souffrir d'eutrophisation accélérée
				3.1.1.2	Poursuite des partenariats entrepris avec les associations de lacs
				3.1.1.3	Mise en place d'une réglementation visant à encadrer le développement résidentiel autour des lacs les plus vulnérables
				3.1.1.4	Effectuer une tournée estivale des lacs les plus à risques
				3.1.1.5	Corriger les signes d'érosion en bordure des lacs
				3.1.1.6	Poursuivre et développer le suivi du programme RSVL
				3.1.1.7	Mettre en œuvre le plan d'action pour la protection du lac St-Pierre
				3.1.1.8	Mettre en place une table de concertation pour toucher l'ensemble du bassin versant du lac St-Pierre
				3.1.1.9	Mise en place du projet de marais au lac Morin

			3.1.1.10	limiter les accès aux lacs qui présentent des signes d'eutrophisation accélérée	
	4) Destruction ou dégradation de la qualité des milieux humides	4.1 Limiter la perte et la dégradation de la qualité des milieux humides	4.1.1 Mettre en oeuvre des mesures pour réduire l'impact des perturbations sur les milieux humides	4.1.1.1	Restaurer les milieux humides prioritaires suite à des perturbations
				4.1.1.2	Réduire la circulation des véhicules récréatifs dans les milieux humides
				4.1.1.3	S'assurer de la restauration des tourbières à la fin de leur exploitation
				4.1.1.4	Mettre en place des mesures de compensation visant à atténuer les impacts liés aux nouvelles pertes de milieux humides
				4.1.1.5	Élaborer un plan de conservation des milieux humides
				4.1.1.6	Poursuivre les activités de restauration de tourbières exploitées et être à l'affût de nouvelles opportunités
				4.1.1.7	Relocaliser les sentiers récréatifs traversant des milieux humides
				4.1.1.8	Poursuivre les démarches pour la conservation volontaire des milieux humides
				4.1.1.9	Poursuivre les démarches de protection des milieux humides et des zones inondables

Écosystème		4.2 Améliorer les connaissances sur les milieux humides	4.2.1 Acquérir des connaissances sur les milieux humides présents sur le territoire	4.2.1.1	Répertorier les milieux humides prioritaires à protéger
	5) Présence d'espèces exotiques envahissantes	5.1 Limiter la propagation d'espèces végétales exotiques envahissantes	5.1.1 Sensibiliser les acteurs du territoire sur la problématique des espèces envahissantes	5.1.1.1	Produire des outils de sensibilisation sur la problématique des espèces envahissantes pour les acteurs du territoire
				5.1.1.2	Distribuer des outils de sensibilisation afin de réduire la propagation des espèces exotiques envahissantes aux (municipalités, entreprises horticoles, associations de lacs)
				5.1.1.3	Mettre en place une réglementation afin de limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes
		5.2 Limiter la propagation d'espèces fauniques invasives	5.2.1 Sensibiliser les acteurs du territoire sur la problématique des espèces fauniques invasives	5.2.1.1	Produire des outils de sensibilisation sur la problématique des espèces fauniques invasives pour les acteurs du territoire
				5.2.1.2	Distribuer des outils de sensibilisation sur la problématique des espèces fauniques invasives pour les acteurs du territoire
				5.2.1.3	Produire des outils de sensibilisation sur les risques liés à l'ensemencement de truites arc-en-ciel

			5.2.1.4	Distribuer des outils de sensibilisation sur les risques reliés à l'ensemencement de truites arc-en-ciel	
	5.3 Améliorer les connaissances sur les espèces envahissantes	5.3.1 Acquérir des connaissances sur les espèces envahissantes	5.3.1.1	Acquérir des connaissances sur la localisation des espèces envahissantes	
			5.3.1.2	Cartographier la répartition des espèces fauniques invasives et des espèces envahissantes sur le territoire	
	6) Présence d'espèces à statut précaire	6.1 Maintenir et améliorer la qualité et la quantité d'habitats pour les espèces à statut précaire	6.1.1 Préserver et restaurer les habitats des espèces à statut précaire	6.1.1.1	Mettre en oeuvre les plans de rétablissement et de conservation des espèces concernées (ex. gentiane de Victorin)
				6.1.1.2	Cartographier des habitats propices aux espèces à statut particulier
				6.1.1.3	Mettre en place un réseau de suivi des espèces floristiques menacées ou vulnérables
				6.1.1.4	Poursuivre le suivi des populations d'éperlans des rivières Kamouraska et Fouquette
				6.1.1.5	Promouvoir l'éducation et la sensibilisation à la conservation de l'éperlan arc-en-ciel du sud de l'estuaire
				6.1.1.6	Insérer les espèces à statut précaire à l'intérieur des schémas d'aménagement des MRC et en informer les municipalités

	7) Limitation à la circulation des espèces aquatiques	7.1 Limiter les contraintes à la circulation des espèces aquatiques	7.1.1 Sensibiliser les acteurs du territoire sur la circulation et l'habitat des espèces aquatiques	7.1.1.1	Réaliser des sites de démonstration d'aménagement de cours d'eau
				7.1.1.2	Amener les correctifs nécessaires aux obstacles à la montaison du poisson répertoriés
				7.1.1.3	Collaborer aux activités de la Fête de la Pêche
		7.2 Améliorer les connaissances sur les obstacles à la circulation des espèces aquatiques	7.2.1 Acquérir des connaissances sur les obstacles infranchissables	7.2.1.1	Cartographier les obstacles à la montaison du poisson
	8) Surexploitation des espèces aquatiques	8.1 Assurer la pérennité des populations d'espèces aquatiques	8.1.1 Gérer l'exploitation des différentes espèces aquatiques	8.1.1.1	Mettre en oeuvre les plans de gestion des espèces concernées
				8.1.1.2	Produire et distribuer des outils de sensibilisation sur la pêche responsable
8.1.1.3				Installer une barrière de comptage sur la rivière Ouelle pour le saumon atlantique	
8.1.1.4				Élaborer un plan de gestion pour le saumon atlantique de la rivière Ouelle	
		9.1.1 Assurer la sécurité des personnes et des biens	9.1.1.1	Établir un plan d'intervention permettant de réduire les impacts de l'érosion des berges	
			9.1.1.2	Aménager des structures réduisant les risques d'érosion aux cours d'eau	
		9.1 Limiter les zones	9.1.2 Réduire au minimum les	9.1.2.1	Promouvoir les techniques douces ou mixtes de stabilisation

	9) Érosion des berges	d'érosion anthropiques sur les berges	activités et les interventions dans les cours d'eau ou à proximité	9.1.2.2	Limiter les accès publics aux cours d'eau aux endroits qui présentent des signes de dégradations (bande riveraine, qualité de l'eau, etc.)
			9.1.3 Sensibiliser les acteurs du territoire aux bonnes pratiques d'aménagement et de stabilisation des berges	9.1.3.1	Promouvoir les travaux en cours d'eau qui assurent le maintien des écosystèmes
		9.2 Améliorer les connaissances sur les dynamiques fluviales	9.2.1 Acquérir des connaissances sur les dynamiques fluviales	9.2.1.1	Répertorier l'ensemble des zones sensibles à l'érosion sévère
				9.2.1.2	Répertorier les sites nécessitant des aménagements (enrochement)
		10) érosion du littoral	10.1 Limiter les zones d'érosion anthropiques sur le littoral côtier	10.1.1 Assurer la sécurité des personnes et des biens	10.1.1.1
	10.1.1.2				Appliquer la réglementation sur la circulation des véhicules récréatifs
	10.1.1.3				Aménager des structures réduisant les risques d'érosion
	10.1.1.4				Élaborer un plan de gestion à long terme des aboiteaux
	10.1.2 Sensibiliser les acteurs du territoire aux bonnes pratiques d'aménagement et de stabilisation du littoral côtier			10.1.2.1	Promouvoir les techniques douces ou mixtes de stabilisation
	10.1.2.2	Mettre en place un comité de réflexion sur les aménagements de stabilisation (rives, aboiteau)			

Sécurité			10.1.2.3	Appliquer la réglementation sur la circulation des véhicules hors route dans le littoral
		10.2 Améliorer les connaissances sur les dynamiques côtières	10.2.1 Acquérir des connaissances sur les dynamiques côtières	10.2.1.1 Répertorier l'ensemble des zones sensibles à l'érosion sévère
			10.2.1.2	Répertorier les sites nécessitant des aménagements (enrochement)
			10.1.2.3	Mettre à jour l'atlas de restauration des rives du Saint-Laurent
	11) Envasement, sédimentation ou comblement	11.1 Améliorer les connaissances sur les zones de mouvements terrain	11.1.1 Acquérir des connaissances sur les zones de mouvements terrain	11.1.1.1 Identifier les zones sensibles aux mouvements de terrain
				12.1.1.1 Élaborer un plan de mesures d'urgence
				12.1.1.2 Aménager des structures afin de réduire le débit de pointe dans les bassins versants
			12.1.1 Améliorer la sécurité des personnes et des biens face aux inondations	12.1.1.3 Produire et distribuer des outils de sensibilisation auprès des propriétaires situés en zone inondable
				12.1.1.4 Protéger et maintenir les milieux humides et les zones tampons adjacentes aux cours d'eau
	12) Inondations de zones avec enjeux	12.1 Limiter les impacts des inondations de zones avec enjeux		12.1.2.1 Élaborer un plan de prévention et un plan d'action afin de prévenir ou d'intervenir efficacement lors de la formation d'embâcles

			12.1.2 Réduire les risques de dommages associés à la formation d'embâcles	12.1.2.2	Mettre en place un comité de surveillance officiel afin d'agir efficacement lors d'épisodes d'embâcles pour les rivières Ouelle et Kamouraska	
				12.1.2.3	Identifier les facteurs en cause dans la formation d'embâcles dans la section aval de la rivière Kamouraska	
				12.1.2.4	Mettre en oeuvre le plan de prévention et d'action sur la formation d'embâcles	
Quantité	13) Manque d'eau	13.1 Fournir de l'eau potable en quantité suffisante à tous les usagers	13.1.1 Mise en place d'une stratégie visant à réduire la gaspillage de l'eau	13.1.1.1	Mettre en oeuvre la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du MAMROT	
				13.1.1.2	Documenter et mettre en place des mesures afin de réduire les impacts des épisodes de manque d'eau pour les municipalités de Saint-Pascal, Kamouraska et Saint-Alexandre-de-Kamouraska	
				13.1.1.3	Promouvoir les activités et les comportements de consommation responsable de l'eau	
				13.1.1.4	Appliquer et effectuer le suivi du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau	
					13.2.1.1	Documenter la consommation d'eau des municipalité du territoire
					13.2.1.2	Identifier l'ensemble des grands utilisateurs d'eau présents sur le territoire

		13.2 Améliorer les connaissances sur les problématiques de manque d'eau	13.2.1 Acquérir des connaissances sur les problématiques de manque d'eau	13.2.1.3	Identifier une nouvelle source d'approvisionnement d'eau potable pour la municipalité de Kamouraska
				13.2.1.4	Répertorier les événements de manque d'eau pour les municipalités du territoire de l'OBKIR
				13.2.1.5	Acquérir des connaissances sur les débits réservés écologiques des rivières du territoire de l'OBKIR
	14) Marnage et débit réservé	14.1 Limiter les effets négatifs associés au marnage et au débit réservé	14.1.1 Limiter les fluctuations rapides du niveau d'eau des plans d'eau	14.1.1.1	Maintenir un débit adéquat en aval des barrages du territoire
				14.1.1.2	Renouveler l'entente de gestion du barrage du lac Morin
				14.1.1.3	Faire un suivi sur la conformité du débit réservé au barrage du lac Morin
Accessibilité / culturalité	15) Limitation de l'accès public au plan d'eau ou au cours d'eau	15.1 Améliorer l'accessibilité aux plans d'eau	15.1.1 Fournir des accès aux plans d'eau	15.1.1.1	Aménager de façon adéquate et sécuritaire les installations existantes et celles à venir
				15.1.1.2	Promouvoir l'utilisation responsable des accès publics à l'eau aux usagers
		15.2 Améliorer les connaissances sur les accès publics	15.2.1 Acquérir des connaissances sur les accès publics	15.2.1.1	Localiser l'ensemble des accès publics aux cours d'eau connus et potentiels
			16.1.1 Favoriser la cohabitation harmonieuse entre les activités humaines et l'environnement	16.1.1.1	Diffuser de l'information sur les moyens existants visant la prévention et le contrôle des problématiques liées aux espèces déprédatrices
				16.1.1.2	Mettre sur pied un comité gardien de la ZICO de Kamouraska
				16.1.1.3	Assurer la mise en place du Parc côtier Kiskotuk

	16) Conflits d'usages	16.1 Limiter les impacts négatifs reliés aux conflits d'usages	16.1.2 Assurer l'accessibilité à l'information pour tous les usagers de l'eau	16.1.1.4	Soutenir les initiatives de mise en valeur du patrimoine relié à l'eau
				16.1.2.1	Assurer la circulation de l'information entre tous les usagers sur les multiples usages de l'eau
				16.1.2.2	Arrimer le PDE aux schémas d'aménagement des MRC
				16.1.2.3	Accompagner et supporter l'ensemble des intervenants du territoire en lien avec la ressource eau
				16.1.2.4	Produire des outils de communication et diffuser régulièrement de l'information sur l'état de la ressource eau et les actions en cours